

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1370/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrains domaniaux.

n° 1370/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
4 septembre 1968

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1968

Date du numéro
25 septembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive aux personnes suivantes de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci- après : Les mutations au Livre foncier seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.